

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 155 Subventions (231 574 euro) et convention avec treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire propose l'attribution de subventions à treize associations et deux bailleurs sociaux;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 8 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 6425 euros est attribuée à l'association ACTIONS JEUNES (492) pour son action de 'Travaux de réhabilitation et d'agrandissement' (2018_00162). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 7150 euros est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour son action 'Achat de Matériel' (2017_08801). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 4696 euros est attribuée à l'association d'accompagnement global contre l'exclusion (8382) pour son action de 'Peinture de ses locaux' (2017_08674). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 15 145 euros est attribuée à l'association Science et Technologie Société (12948) pour son action de 'Travaux de son local associatif dans le 20ème' (2018_00111) et une subvention de 40 000 euros pour son action de 'Travaux de son local associatif, rénovation et transformation en Maison de la Médiation Numérique du 13^{ème}' (2018_00156). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 25 909 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) pour son action de 'Travaux de Rénovation de Local' (2018_00227). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 1695 euros est attribuée à l'association ESPACE UNIVERSEL (10265) pour son action 'Travaux pour la sécurisation du local' (2018_00122). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association KEUR KAMER (75721) pour son action 'Un handicap qui en cache un autre' (2017_08695). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 4270 euros est attribuée à l'association LA CYCLOFFICINE DE PARIS (55983) pour son action 'achat d'un triporteur' (2018_00170). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 8699 euros est attribuée à l'Organisme PARIS-HABITAT (183484) pour son action 'Travaux d'aménagement accessibilité et aménagement du Local APICED' (2017_08528) et une subvention de 60 000 euros pour son action 'Rénovation des façades associatives Charles Hermite' (2017_08845). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 6950 euros est attribuée à l'association PIÈCES MONTÉES (13286) pour son action 'Peintures et cloison du local' (2018_00166). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à l'Organisme REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (183555) pour son action 'Transformation d'une salle de boxe & dojo dans un ancien parking' (2017_08822). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 6600 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour son action 'Rénovation et achat de matériel' (2018_00174). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association SOLIDARITÉ CHÂTEAU-ROUGE (19861) pour son action 'Achat de matériels de rangement et signalétique'

(2017_07636). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 14: Une subvention d'un montant de 3035 euros est attribuée à l'association SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE (184446) pour son action de 'Travaux du local associatif' (2017_08805). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 15: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SOS CASAMANCE (11270) pour son action 'Travaux au local de l'association' (2017_08740). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 16: La dépense globale pour un montant de 231 574 € sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyen-e-s et des territoires, pour 137 875 € sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé », et pour 93 699 € sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 2041632 ligne 14003 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes publiques à caractère administratif » du budget d'investissement 2017 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO